

je VOTE

ÉLECTION PARTIELLE

**Rapport des résultats
officiels du scrutin**

**Élection partielle du 29 novembre 2010
dans la circonscription électorale
de Kamouraska-Témiscouata**

Le Directeur général des élections du Québec contribue à la préservation de l'environnement en imprimant les pages blanches de ce document sur du papier contenant 100% de fibres recyclées.





LE DIRECTEUR GÉNÉRAL
DES ÉLECTIONS DU QUÉBEC

Québec, le 25 janvier 2011

Monsieur Michel Bonsaint
Secrétaire général de l'Assemblée nationale
Édifice Pamphile-Le May
1035, rue des Parlementaires
Bureau 2.50
Québec (Québec) G1A 1A3

Monsieur le Secrétaire général,

En vertu de l'article 381 de la Loi électorale (L.R.Q., c. E-3.3), je vous transmets le rapport détaillé des résultats officiels du scrutin qui s'est tenu le 29 novembre 2010 dans la circonscription électorale de Kamouraska-Témiscouata.

Conformément à l'article 380, mon prédécesseur vous transmettait, le 6 décembre 2010, le nom du candidat proclamé élu dans cette circonscription.

La Gazette officielle du Québec a publié l'avis de proclamation d'élection le 18 décembre 2010.

Veuillez agréer, Monsieur le Secrétaire général, l'expression de mes sentiments les plus distingués.

Le directeur général des élections
et président de la Commission de la représentation électorale,

Jacques Drouin

Table des matières

Le décret	7
Le calendrier électoral	9
Directrice du scrutin	11
Chapitre 1	
Candidat proclamé élu	13
Chapitre 2	
Tableau synoptique des résultats	17
Chapitre 3	
Recensement des votes par section de vote	21
Chapitre 4	
Statistiques du recensement des votes	31



DÉCRET
GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

NUMERO

879 - 2010

CONCERNANT la tenue de
l'élection partielle dans la circons-
cription électorale de Kamouraska-
Témiscouata

27 OCT. 2010

---0000000---

ATTENDU QUE le siège de député à l'Assemblée nationale pour la circonscription électorale de Kamouraska-Témiscouata, par suite de la démission de monsieur Claude Béchard, est devenu vacant le 3 septembre 2010, conformément aux dispositions de la Loi sur l'Assemblée nationale (L.R.Q., c. A-23.1);

ATTENDU QUE cette vacance à l'Assemblée nationale doit être comblée et qu'en vertu de l'article 130 de la Loi électorale (L.R.Q., c. E-3.3) le décret qui ordonne la tenue d'une élection partielle doit être pris au plus tard six mois à partir de la vacance;

ATTENDU QU'il y a lieu, en conséquence, de tenir une élection partielle dans la circonscription électorale de Kamouraska-Témiscouata, conformément aux dispositions de la Loi électorale;

IL EST ORDONNÉ, en conséquence, sur la recommandation du premier ministre :

D'enjoindre au Directeur général des élections de tenir une élection partielle le lundi 29 novembre 2010 dans la circonscription électorale de Kamouraska-Témiscouata.

Le greffier du Conseil exécutif

Élection partielle : 29 novembre 2010 Circonscription électorale : Kamouraska-Témiscouata

DIMANCHE	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI	
			27 octobre 33 ^e jour	28 octobre 32 ^e jour	29 octobre 31 ^e jour	30 octobre 30 ^e jour	
31 octobre 29 ^e jour	1 ^{er} novembre 28 ^e jour	2 novembre 27 ^e jour	3 novembre 26 ^e jour	4 novembre 25 ^e jour	5 novembre 24 ^e jour	6 novembre 23 ^e jour	
Prise du度假 (LÉ 126 et 131) ouverture du bureau d'inscription du directeur du scrutin à 9 h 15 le samedi et dimanche (LÉ 132) Production par le GIE et transmission au directeur du scrutin de la liste électorale, de la liste des électeurs admis à exercer leur droit de vote hors du Québec, de la liste des bureaux de vote et de la liste des candidats (LÉ 145)	Demier jour pour les nominations des réviseurs et des agents, réservé (LÉ 182, 188 et 230) Dernier jour de la période d'interdiction de la publicité (LÉ 428)	Demier jour pour les nominations des réviseurs et des agents, réservé (LÉ 182, 188 et 230) Dernier jour de la période d'interdiction de la publicité (LÉ 428)			Premier jour de la période d'interdiction de la publicité de 7 jours (LÉ 428)	Premier jour (14 ^e) pour produire une déclaration de candidature (LÉ 237)	
7 novembre 22 ^e jour	8 novembre 21 ^e jour	9 novembre 20 ^e jour	10 novembre 19 ^e jour	11 novembre 18 ^e jour	12 novembre 17 ^e jour	13 novembre 16 ^e jour	
Demier jour pour le directeur du scrutin pour informer le public des listes partis publiques et des candidats des enfants (LÉ 180) Demier jour pour le directeur du scrutin pour informer les commissions de révision (LÉ 180) Demier jour pour faire le dépôt de la liste des électeurs éligibles dans les bureaux de vote pour l'antécédent (LÉ 300) Demier jour pour le directeur du scrutin pour inscrire à chaque candidat (LÉ 146) Premier jour pour un intervenant particulier pour présenter une demande d'autorisation au directeur du scrutin à son inscription (LÉ 457.5) Demier jour pour la réception d'une demande de nomination et la présentation de chaque commission de révision (LÉ 185)	Demier jour pour la réception d'une demande pour exercer son droit de vote hors du Québec (LÉ 287)	Demier jour pour transmettre au directeur du scrutin la liste des électeurs admis à exercer leur droit de vote hors du Québec depuis la prise du度假 (LÉ 147) transmission de cette liste par le directeur du scrutin à chaque candidat (LÉ 147)			Dernier jour (14 ^e) pour produire une déclaration de candidature (LÉ 237) Affichage/transmission aux candidats de l'avis de scrutin (LÉ 261)		
14 novembre 15 ^e jour	15 novembre 14 ^e jour	16 novembre 13 ^e jour	17 novembre 12 ^e jour	18 novembre 11 ^e jour	19 novembre 10 ^e jour	20 novembre 9 ^e jour	
Demier jour pour faire parvenir à chaque habitation le manuel de directeur (LÉ 134) Demier jour pour faire parvenir à chaque adresse un avis indiquant les renseignements relatifs à l'inscription sur la liste électorale, à la révision et au vote par anticipation (LÉ 186.1 et 130)	Revision : • Prendre jour pour faire parvenir des commissions de révision qui signent à 21 h leundi au vendredi et de 9 h à 17 h les samedis et dimanche (LÉ 180 et 193) Révision de la liste des électeurs hors du Québec : • Premier jour des travaux à la commission de révision (LÉ 231) Révision itérante : • Premier jour de la période potentielle pour les travaux de la commission de révision (LÉ 194)	Revision spécifique : • Prendre des travaux des commissions de révision spéciales qui signent de 9 h à 17 h du lundi au vendredi et de 9 h à 17 h leundi au vendredi et dimanche (LÉ 180 et 222) Demier jour pour la réception d'une demande pour faire parvenir à chaque habitation le manuel de directeur (LÉ 257) Demier jour pour faire parvenir à chaque adresse un avis indiquant les renseignements relatifs à l'inscription sur la liste électorale (LÉ 186.1 et 130) Demier jour pour faire parvenir à chaque habitation le manuel de directeur du scrutin à son inscription (LÉ 132) Demier jour pour faire parvenir à chaque adresse un avis indiquant les renseignements relatifs à l'inscription sur la liste électorale (LÉ 186.1 et 130) Demier jour pour faire parvenir à chaque adresse un avis indiquant les renseignements relatifs à l'inscription sur la liste électorale (LÉ 186.1 et 130) Demier jour pour faire parvenir à chaque adresse un avis indiquant les renseignements relatifs à l'inscription sur la liste électorale (LÉ 186.1 et 130)	Revision : • Demier jour pour faire parvenir à chaque habitation le manuel de directeur (LÉ 134) • Demier jour pour faire parvenir à chaque adresse un avis indiquant les renseignements relatifs à l'inscription sur la liste électorale (LÉ 186.1 et 130) • Demier jour pour faire parvenir à chaque adresse un avis indiquant les renseignements relatifs à l'inscription sur la liste électorale (LÉ 186.1 et 130) Demier jour pour faire parvenir à chaque adresse un avis indiquant les renseignements relatifs à l'inscription sur la liste électorale (LÉ 186.1 et 130) Demier jour pour faire parvenir à chaque adresse un avis indiquant les renseignements relatifs à l'inscription sur la liste électorale (LÉ 186.1 et 130)	Revision : • Demier jour pour faire parvenir à chaque habitation le manuel de directeur (LÉ 134) • Demier jour pour faire parvenir à chaque adresse un avis indiquant les renseignements relatifs à l'inscription sur la liste électorale (LÉ 186.1 et 130) • Demier jour pour faire parvenir à chaque adresse un avis indiquant les renseignements relatifs à l'inscription sur la liste électorale (LÉ 186.1 et 130)	Demier jour pour la transmission du directeur du scrutin aux autorités politiques et aux candidats (LÉ 163) Bureau de vote à l'intérieur dans les établissements vés (LÉ 227 et 233.6) Vote au bureau du directeur du scrutin 9 à 21 h (LÉ 132 et 263.7) Transmission par le directeur du scrutin aux candidats de la liste des électeurs qui ont voté à leur bureau du directeur du scrutin et par anticipation (LÉ 207 et 301.5)	Demier jour pour la transmission du directeur du scrutin aux candidats de la liste des électeurs qui ont voté au bureau du directeur du scrutin et par anticipation (LÉ 267 et 301.5)	
21 novembre 8 ^e jour	22 novembre 7 ^e jour	23 novembre 6 ^e jour	24 novembre 5 ^e jour	25 novembre 4 ^e jour	26 novembre 3 ^e jour	27 novembre 2 ^e jour	
Bureau de vote dans les installations d'hébergement (LÉ 31.7) Vote par anticipation : • 9 h 30 à 20 h (LÉ 300, 301 et 301.2) Transmission par le directeur du scrutin aux candidats de la liste des électeurs qui ont voté à leur bureau du directeur du scrutin et par anticipation (LÉ 207 et 301.5)	Bureau de vote dans les installations d'hébergement (LÉ 31.7) Vote au bureau du directeur du scrutin 9 à 21 h (LÉ 132 et 263.7) Transmission par le directeur du scrutin aux candidats de la liste des électeurs qui ont voté à leur bureau du directeur du scrutin et par anticipation (LÉ 207 et 301.5)	Bureau de vote dans les établissements vés (LÉ 301.15 et 301.16) Vote au bureau du directeur du scrutin 9 à 21 h (LÉ 132 et 263.7) Transmission par le directeur du scrutin aux candidats de la liste des électeurs qui ont voté à leur bureau du directeur du scrutin et par anticipation (LÉ 207 et 301.5)	Bureau de vote dans les établissements vés (LÉ 301.15 et 301.16) Vote au bureau du directeur du scrutin 9 à 21 h (LÉ 132 et 263.7) Transmission par le directeur du scrutin aux candidats de la liste des électeurs qui ont voté à leur bureau du directeur du scrutin et par anticipation (LÉ 207 et 301.5)	Bureau de vote dans les établissements vés (LÉ 301.15 et 301.16) Vote au bureau du directeur du scrutin 9 à 21 h (LÉ 132 et 263.7) Transmission par le directeur du scrutin aux candidats de la liste des électeurs qui ont voté à leur bureau du directeur du scrutin et par anticipation (LÉ 207 et 301.5)	Bureau de vote dans les établissements vés (LÉ 301.15 et 301.16) Vote au bureau du directeur du scrutin 9 à 21 h (LÉ 132 et 263.7) Transmission par le directeur du scrutin aux candidats de la liste des électeurs qui ont voté à leur bureau du directeur du scrutin et par anticipation (LÉ 207 et 301.5)	Bureau de vote dans les établissements vés (LÉ 301.15 et 301.16) Vote au bureau du directeur du scrutin 9 à 21 h (LÉ 132 et 263.7) Transmission par le directeur du scrutin aux candidats de la liste des électeurs qui ont voté à leur bureau du directeur du scrutin et par anticipation (LÉ 207 et 301.5)	Bureau de vote dans les établissements vés (LÉ 301.15 et 301.16) Vote au bureau du directeur du scrutin 9 à 21 h (LÉ 132 et 263.7) Transmission par le directeur du scrutin aux candidats de la liste des électeurs qui ont voté à leur bureau du directeur du scrutin et par anticipation (LÉ 207 et 301.5)
28 novembre 1 ^{er} jour	29 novembre 1 ^{er} jour	30 novembre 1 ^{er} jour					
Bureau de vote au bureau principal du directeur (LÉ 37.1) Intégration de la publicité dans les médias (LÉ 233)							

Le Directeur général des élections

Tel que modifié conformément aux ententes intervenues en vertu de l'article 489

Directrice du scrutin

Circonscription électorale	Nom	Bureau principal
-----------------------------------	------------	-------------------------

Kamouraska-Témiscouata

Andrée Bernier

Saint-Pascal

Chapitre 1

Candidat proclamé élu

Candidat proclamé élu

Circonscription électorale	Candidat élu	Appartenance politique	Domicile
Kamouraska-Témiscouata	André Simard	Parti Québécois	Saint-Roch-des-Aulnaies

Liste des partis politiques autorisés ayant présenté des candidats à cette élection

Allégeance politique	Abréviation	Chef
Action démocratique du Québec	A.D.Q.	Gérard Deltell
Parti libéral du Québec/Quebec Liberal Party	P.L.Q./Q.L.P.	Jean Charest
Parti québécois	P.Q.	Pauline Marois
Parti vert du Québec/Green Party of Québec	P.V.Q./G.P.Q.	Guy Rainville
Québec solidaire	Q.S.	Bernard La Rivière

Les abréviations de la dénomination des partis politiques ne sont pas prévues à la Loi électorale et ne sont utilisées que pour faciliter la présentation des résultats du scrutin. Toutefois, il faut noter que ces dénominations sont telles qu'elles apparaissent au registre des partis politiques autorisés.

Répartition des sièges à l'Assemblée nationale

Allégeance politique	À la prise du décret	À la suite de l'élection
Parti libéral du Québec/ Quebec Liberal Party	65	65
Parti québécois	51	52
Action démocratique du Québec	4	4
Québec solidaire	1	1
Indépendants	3	3
Vacant :	1 ¹	
Total	125	125

¹ La circonscription électorale de Kamouraska-Témiscouata est devenue vacante le 3 septembre 2010 à la suite de la démission de M. Claude Béchard du Parti libéral du Québec.

Chapitre 2

Tableau synoptique des résultats

NOTES EXPLICATIVES DU TABLEAU SYNOPTIQUE

- (1) Candidat(e) proclamé(e) élu(e).
- (2) Le pourcentage des bulletins valides attribués à chaque candidat(e) est établi en calculant le nombre de bulletins valides par rapport au total des bulletins valides.
- (3) Le pourcentage du total des bulletins valides et celui du total des bulletins rejetés sont établis en calculant dans chaque cas le nombre total de bulletins par rapport au vote exercé.

(4) Le vote exercé s'obtient en additionnant le nombre de bulletins valides et le nombre de bulletins rejetés.

(5) Le taux de participation est établi en calculant le vote exercé par rapport au nombre d'électeurs inscrits.

Note: Les pourcentages apparaissant dans le tableau synoptique sont arrondis à deux décimales près, ce qui explique que la somme ne correspond pas forcément à 100%.

Source: Adjoint aux scrutins 2010/12/08

TABLEAU SYNOPTIQUE DES RÉSULTATS

29 novembre 2010

CIRCONSCRIPTION ÉLECTORALE	CANDIDATS	APPARTENANCE POLITIQUE	BULLETINS VALIDES Nombre	% (2)	MAJORITÉ	BULLETINS REJETÉS Nombre	%	NOMBRE D'ÉLECTEURS INSCRITS	VOTE EXERCÉ (%)	TAUX DE PARTICIPATION(5)
La Gaspésie-Témiscouata	Simard, André (1) Dionne, France Beaulieu, Gérald Proulx, Serge Brophy, Nolan, Frédéric	P.Q. P.L.Q./Q.I.P. A.D.Q. Q.S. P.V.Q./G.P.Q.	7 213 7 017 4 509 522 314	36,85% 35,85% 23,03% 2,67% 1,60%	196					
	Nombre de candidats : 5		19 575 (3) 98,51%					34 470 (3) 1,49%	19 871	57,65%

Chapitre 3

**Recensement des votes
par section de vote**

**Abréviations utilisées sur le formulaire
« Recensement des votes »**

S.É.	secteur électoral
S.V.	section de vote
É.I.	électeurs inscrits
B.V.	bulletins valides
B.R.	bulletins rejetés

Abréviations et désignations des municipalités

ct	canton
cu	canton unis
éi	établissement indien ou inuit
m	municipalité
no	territoire non organisé
p	paroisse
ri	réserve indienne
tc	terre réservé aux Cris
ti	terre de catégorie 1 pour les inuit
tk	terre réservée aux Naskapis
v	ville
vc	village cri
vk	village naskapi
vl	village
vn	village nordique

Les noms des candidats sont inscrits dans le même ordre que celui apparaissant sur le bulletin de vote.

NOM DES MUNICIPALITÉS	S.É.	S.V.	É.I.	Beaulieu Gérald A.D.Q.	Brophy Nolan Frédéric P.V.Q./G.P.Q.	Dionne France P.L.Q./Q.L.P.	Proulx Serge Q.S.	Simard André P.Q.					B.V.	B.R.
Saint-Roch-des-Aulniers,P	001.00	001	267	41	1	30	3	69					144	3
"	"	002	257	24	2	31	5	57					115	3
RÉSULTAT DU VOTE DU SECTEUR	"	"	259	25	5	20	5	70					134	3
Sainte-Louisie,P	001.00	004	274	29	8	90	9	196					393	9
"	"	005	280	37	4	40	4	47					124	1
RÉSULTAT DU VOTE DU SECTEUR	"	"	554	66	7	61	13	64					138	1
Sainte-Anne-de-La-Pocatière,P	001.00	006	302	43	1	41	1	55					262	2
"	"	007	274	44	0	62	2	20					141	2
"	"	008	288	40	1	1	6	39					128	3
"	"	009	266	71	0	53	6	39					159	2
RÉSULTAT DU VOTE DU SECTEUR	"	"	"	270	37	0	41	0	19				131	2
La Pocatière,V	001.00	010	140	235	2	2	5	55					140	2
"	"	011	289	44	1	58	5	44					679	11
"	"	012	286	27	2	51	2	50					152	4
"	"	013	269	20	0	56	4	44					132	4
"	"	014	309	38	2	0	4	39					124	2
"	"	015	192	15	0	34	9	26					124	2
RÉSULTAT DU VOTE DU SECTEUR	"	"	"	324	40	2	43	2	50				64	1
La Pocatière,V	002.00	016	322	33	2	47	3	34					137	1
"	"	017	282	33	9	309	33	307					142	0
RÉSULTAT DU VOTE DU SECTEUR	"	"	1951	217	9	29	5	307					895	14
Saint-André-d'Inverness,P	001.00	018	254	48	0	34	6	38					126	0
"	"	019	300	39	3	54	3	62					161	6
"	"	020	278	33	4	44	4	41					128	2
"	"	021	321	33	4	39	1	44					121	4
RÉSULTAT DU VOTE DU SECTEUR	"	"	"	316	48	1	66	2	75				192	5
Rivière-Quelle,M	001.00	022	1426	201	12	237	18	260					728	17
RÉSULTAT DU VOTE DU SECTEUR	"	"	"	25	59	5	16	3	35				115	0
Saint-Pacôme,M	001.00	024	225	57	1	30	6	42					113	1
"	"	025	460	96	6	46	3	77					228	1
RÉSULTAT DU VOTE DU SECTEUR	"	"	"	269	24	1	22	3	57				107	2
Saint-Pacôme,M	001.00	026	298	38	3	52	1	63					157	2
"	"	027	269	28	3	41	9	115					129	1
RÉSULTAT DU VOTE DU SECTEUR	"	"	"	796	90	7	115	9	172				393	5
Saint-Pacôme,M	001.00	028	251	44	2	21	6	75					148	4
"	"	029	254	43	3	34	8	61					166	2
DGE-80.2 (88-01)		"	030	290	56	3	44	8	8				164	1

NOM DES MUNICIPALITÉS	S.É.	S.V.	É.I.	Beaulieu Gérald A.D.Q.	Brophy Nolan P.V.Q./G.P.Q.	Dionne France P.L.Q./Q.L.P.	Proulx Serge Q.S.	Simard André P.Q.	B.V.	B.R.
Saint-Pacôme, m	"	001.00	031	240	34	2	28	10	66	140
RÉSULTAT DU VOTE DU SECTEUR	"	"	032	316	57	2	54	2	54	169
Saint-Gabriel-l'Étagement, m	"	001.00	033	334	234	9	181	34	309	767
RÉSULTAT DU VOTE DU SECTEUR	"	"	034	315	42	3	44	1	84	10
Saint-Denis, p	"	001.00	035	273	36	4	50	2	76	171
RÉSULTAT DU VOTE DU SECTEUR	"	"	036	119	16	0	25	4	26	168
Saint-Philippe-de-Néri, p	"	001.00	037	216	41	1	30	6	102	75
RÉSULTAT DU VOTE DU SECTEUR	"	"	038	251	57	1	32	3	42	243
Mont-Carmel, m	"	001.00	040	316	54	2	51	0	12	115
RÉSULTAT DU VOTE DU SECTEUR	"	"	041	325	42	3	42	5	122	115
Saint-Bruno-de-Kamouraska, m	"	001.00	043	292	34	1	53	5	12	115
RÉSULTAT DU VOTE DU SECTEUR	"	"	044	149	16	0	8	4	20	115
Saint-Pascal, v	"	001.00	045	270	54	3	20	3	31	115
RÉSULTAT DU VOTE DU SECTEUR	"	"	046	279	42	2	60	2	34	115
Kamouraska, m	"	001.00	055	251	34	3	47	6	57	115
RÉSULTAT DU VOTE DU SECTEUR	"	"	056	283	33	2	45	3	52	115
Saint-Germain, p	"	001.00	057	236	48	2	28	0	45	115
RÉSULTAT DU VOTE DU SECTEUR	"	"	2799	400	400	22	470	25	415	115
DÉF-80.2 (88-01)										

NOM DES MUNICIPALITÉS	S.É.	S.V.	É.I.	Beaupré Gérald A.D.Q.	Brophy Noël Frédéric P.V.Q./G.P.Q.	Diane France P.L.Q./Q.L.P.	Proulx Serge Q.S.	Simard Athé P.Q.						B.V.	B.R.
Saint-André, ^m RÉSULTAT DU VOTE DU SECTEUR	001.00	058	254	26	9	35	6	62						138	1
Sainte-Hélène, ^m RÉSULTAT DU VOTE DU SECTEUR	"	"	059	210	52	13	15	108						117	0
Saint-Joseph-de-Kamouraska, ^p RÉSULTAT DU VOTE DU SECTEUR	001.00	060	217	28	2	43	2	49						25	1
Saint-Alphonse-de-Kamouraska, ^m RÉSULTAT DU VOTE DU SECTEUR	"	"	061	281	34	3	50	57						124	0
Saint-Athanase, ^m RÉSULTAT DU VOTE DU SECTEUR	001.00	062	226	31	1	40	2	52						146	2
Potémagok, ^v RÉSULTAT DU VOTE DU SECTEUR	"	"	724	93	6	133	6	158						126	2
Rivière-Bleue, ^m RÉSULTAT DU VOTE DU SECTEUR	001.00	063	304	57	1	50	4	37						396	4
Saint-Marc-du-Lac-Long, ^p RÉSULTAT DU VOTE DU SECTEUR	"	"	064	266	41	2	37	37						149	2
Saint-Eustache, ^p RÉSULTAT DU VOTE DU SECTEUR	001.00	065	307	62	3	23	0	35						149	2
"	"	"	066	291	38	1	39	58						115	1
"	"	"	067	344	35	0	37	58						146	1
"	"	"	068	275	45	1	32	61						139	0
"	"	"	1483	221	7	14	6	57						136	0
"	"	"	069	240	22	0	67	67						141	2
"	"	"	070	308	27	1	62	51						677	4
"	"	"	071	259	20	4	71	43						121	0
"	"	"	072	266	39	3	64	46						145	3
"	"	"	073	312	30	5	50	45						140	2
"	"	"	074	291	32	4	48	45						155	4
"	"	"	075	286	30	1	67	52						145	0
"	"	"	076	288	24	0	43	56						127	0
"	"	"	077	265	31	1	41	62						157	0
"	"	"	2299	253	19	46	16	413						1127	14
Rivière-Bleue, ^m RÉSULTAT DU VOTE DU SECTEUR	001.00	078	247	23	4	38	2	40						107	2
"	"	"	079	240	15	1	47	43						107	2
"	"	"	080	276	17	3	34	43						99	5
"	"	"	081	306	20	2	36	76						136	1
"	"	"	1069	75	11	10	155	7						449	10
Saint-Eustache, ^p RÉSULTAT DU VOTE DU SECTEUR	001.00	082	116	11	0	27	2	26						66	0
"	"	"	083	209	20	1	39	47						109	2
"	"	"	084	262	34	3	40	57						175	2
"	"	"	085	208	29	2	43	57						136	4
"	"	"	470	63	5	5	85	101						118	1
														254	5

NOM DES MUNICIPALITÉS	S.É.	S.V.	É.I.	Beaulieu Gérald A.D.Q.	Brophy Nolan Frédéric P.V.Q./G.L.P.	Dionne France P.L.Q./Q.L.P.	Proulx Serge Q.S.	Simard André P.Q.						B.V.	B.R.
Saint-Elzéar-de-Témiscouata ^m	001.00	086	245	32	2	44	5	46						128	2
RÉSULTAT DU VOTE DU SECTEUR														129	2
Saint-Honoré-de-Témiscouata ^m	001.00	087	306	36	3	52	1	58						150	3
RÉSULTAT DU VOTE DU SECTEUR	"	088	607	63	0	44	5	51						127	2
Saint-Pierre-de-Lamy ^m	001.00	089	82	5	0	24	0	16						277	5
RÉSULTAT DU VOTE DU SECTEUR														45	0
Saint-Louis-du-Haï Haï,p	001.00	090	265	23	1	53	3	36						116	1
"	"	091	289	26	2	47	2	39						116	2
"	"	092	243	15	1	24	0	44						84	2
RÉSULTAT DU VOTE DU SECTEUR														116	1
Cabano-Notre-Dame-du-Lac,v	001.00	094	1042	87	5	167	7	166						432	6
"	"	095	291	31	0	49	5	67						152	4
"	"	096	264	24	4	46	2	55						131	4
"	"	097	241	13	2	44	2	43						104	1
"	"	098	247	21	2	53	8	55						139	4
RÉSULTAT DU VOTE DU SECTEUR														125	5
"	"	099	287	26	4	49	4	59						142	2
"	"	100	317	26	2	53	10	47						138	3
"	"	101	257	28	3	44	5	41						121	2
"	"	102	261	26	6	34	7	52						125	5
RÉSULTAT DU VOTE DU SECTEUR														1177	30
Cabano-Notre-Dame-du-Lac,v	002.00	103	308	24	2	71	1	55						153	2
"	"	104	257	14	2	62	1	38						116	5
"	"	105	233	24	2	63	2	34						125	2
"	"	106	250	26	4	43	2	44						119	2
"	"	107	249	22	3	64	8	44						141	2
RÉSULTAT DU VOTE DU SECTEUR														140	1
Packington,p	001.00	109	253	17	1	44	5	40						74	14
RÉSULTAT DU VOTE DU SECTEUR														107	0
Saint-Jean-de-La-Lande ^m	001.00	111	216	8	1	47	1	50						116	2
RÉSULTAT DU VOTE DU SECTEUR														223	2
Dégelis,v	001.00	112	281	28	3	52	3	41						84	1
"	"	113	272	18	3	45	4	45						127	0
														122	2

NOM DES MUNICIPALITÉS	S.É.	S.V.	É.I.	Beaulieu Gérald A.D.Q.	Brochu Nolan P.V.Q./G.P.Q.	Dionne France P.L.Q./Q.L.P.	Proulx Serge Q.S.	Simard André P.Q.	B.V.	B.R.
Dégelis, ^v	"	001.00	114	248	12	28	3	48	27	4
	"	"	115	308	13	0	63	3	49	0
	"	"	116	282	14	4	55	0	41	113
	"	"	117	277	22	1	51	1	46	121
	"	"	118	279	22	0	54	3	41	120
	"	"	119	293	33	3	51	2	49	138
	"	"	120	269	19	4	51	3	64	141
RESULTAT DU VOTE DU SECTEUR				2649	195	21	477	20	403	1116
Saint-Juste-du-Lac, ^m	"	001.00	121	238	26	7	17	4	57	111
	"	"	122	234	14	2	43	3	54	116
Auclair, ^m	"	001.00	123	178	11	1	33	2	39	227
	"	"	124	183	16	4	19	2	47	227
Lejeune, ^m	"	001.00	125	233	29	5	52	4	86	88
	"	"	126	233	29	1	35	5	41	174
Saint-Michel-du-Saultec, ^p	"	001.00	127	219	20	0	35	5	34	0
	"	"	128	272	37	0	61	0	52	111
Rivière-Ouelle, ^m	"	001.00	129	244	22	2	43	3	44	0
	"	"	980	245	22	0	29	1	48	100
Picard, ^{no}	"	001.00	130	215	2	0	168	9	178	482
RESULTAT DU VOTE DU SECTEUR				980	2	0	0	0	0	7
La Pocatière, ^v	"	001.00	131	272	0	0	0	0	0	0
RESULTAT DU VOTE DU SECTEUR				272	0	0	0	0	0	0
Rivière-Ouelle, ^m	"	001.00	132	42	0	0	0	0	0	0
RESULTAT DU VOTE DU SECTEUR				42	0	0	0	0	0	0
Saint-Pierre, ^m	"	001.00	133	35	0	0	0	0	0	0
RESULTAT DU VOTE DU SECTEUR				35	0	0	0	0	0	0
Saint-Pascal, ^v	"	001.00	134	66	0	0	0	0	0	0
RESULTAT DU VOTE DU SECTEUR				66	0	0	0	0	0	0
Saint-André, ^m	"	001.00	135	62	0	0	0	0	0	0
RESULTAT DU VOTE DU SECTEUR				62	0	0	0	0	0	0

NOM DES MUNICIPALITÉS	S.É.	S. V.	É.I.	Beaulieu Gérald A.D.Q.	Brophy Nolan P.V.Q./G.P.Q.	Dionne P.L.Q./Q.L.P.	Proulx Serge Q.S.	Simard André P.Q.				B.V.	B.R.
Saint-Alexandre-de-Kamouraska, ^m	001.00	136	42	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
RÉSULTAT DU VOTE DU SECTEUR													
Cabano-Nord-Dame-du-Lac, ^v	001.00	137	88	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
RÉSULTAT DU VOTE DU SECTEUR													
Bureaux de vote par anticipation: *													
Saint-Pascal, ^v	No 01	36	3	51	10	51	10	51	10	51	10	51	10
"	No 02	43	4	144	4	69	4	69	4	69	4	69	4
Dégelis, ^v	No 03	34	4	74	13	71	13	71	13	71	13	71	13
"	No 04	75	8	288	10	121	10	121	10	121	10	121	10
Saint-Louis-du-Haï, ^v	No 05	26	0	98	1	40	1	40	1	40	1	40	1
"	No 06	14	1	70	0	30	0	30	0	30	0	30	0
Rivière-Bleue, ^m	No 07	10	1	45	3	23	3	23	3	23	3	23	3
La Poaritiere, ^v	No 08	73	6	184	7	122	7	122	7	122	7	122	7
"	No 09	43	1	63	1	42	1	42	1	42	1	42	1
Auclair, ^m	No 10	8	3	21	0	89	0	89	0	89	0	89	0
"	No 11	17	3	37	1	105	1	105	1	105	1	105	1
Saint-Michel-du-Squatec, ^p	No 12	17	3	27	1	44	1	44	1	44	1	44	1
Pohégeamok, ^v	No 13	32	0	86	7	74	7	74	7	74	7	74	7
Rivière-Ouest Le, ^m	No 14	21	1	77	3	44	3	44	3	44	3	44	3
Saint-Alexandre-de-Kamouraska, ^m	No 15	29	4	182	4	37	4	37	4	37	4	37	4
La Poaritiere, ^v	No 16	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

NOM DES MUNICIPALITÉS	S.É.	S.V.	É.I.	Beaulieu A.D.Q.	Brophy, Nolan P.V.Q./G.P.Q.	Dionne France P.L.Q./Q.L.P.	Proulx Serge Q.S.	Simard André P.Q.	B.V.	B.R.
Saint-Pacôme, m	No 17			0	0	0	0	0	0	0
Saint-Pascal, v	No 18			0	0	0	0	0	0	0
Saint-André, m	No 19			0	0	0	0	0	0	0
Saint-Alexandre-de-Kamouraska, m	No 20			0	0	0	0	0	0	0
Cabano-Notre-Dame-du-Lac, v	No 21			0	0	0	0	0	0	0
Vote des électeurs hors du Québec			2	0	0	0	0	0	0	0
DEE-80.2 (83-01)										
GRAND TOTAL				34470	4509	314	7017	522	7213	19575
										296

* Les bureaux de vote par anticipation (BVA) regroupent les sections de vote suivantes:

- BVA No 01 Sections de vote 37 à 45, 55 à 57
- BVA No 02 Sections de vote 46 à 54
- BVA No 03 Sections de vote 103 à 111
- BVA No 04 Sections de vote 112 à 120
- BVA No 05 Sections de vote 82 à 95
- BVA No 06 Sections de vote 94 à 102
- BVA No 07 Sections de vote 78 à 83
- BVA No 08 Sections de vote 11 à 22
- BVA No 09 Sections de vote 1 à 10, 23, 24
- BVA No 10 Sections de vote 121 à 125
- BVA No 11 Sections de vote 126 à 129
- BVA No 12 Sections de vote 70 à 77
- BVA No 13 Sections de vote 25 à 36
- BVA No 14 Sections de vote 58 à 69, 130
- BVA No 15 Sections de vote 151
- BVA No 16 Sections de vote 132
- BVA No 17 Sections de vote 133
- BVA No 18 Sections de vote 134
- BVA No 19 Sections de vote 135
- BVA No 20 Sections de vote 136
- BVA No 21 Sections de vote 137

* Les résultats du vote au bureau du directeur du scrutin ont été fusionnés avec les résultats du bureau de vote par anticipation 03.

- * Les résultats du vote hors du Québec ont été fusionnés avec les résultats du bureau de vote par anticipation 01.
- * Les résultats des bureaux de vote par anticipation 16 à 21 ont été fusionnés avec les résultats du bureau de vote par anticipation 15.
- * Les résultats du bureau de vote 131 ont été fusionnés avec les résultats du bureau de vote 015.
- * Les résultats du bureau de vote 132 ont été fusionnés avec les résultats du bureau de vote 025.
- * Les résultats du bureau de vote 133 ont été fusionnés avec les résultats du bureau de vote 029.
- * Les résultats du bureau de vote 134 ont été fusionnés avec les résultats du bureau de vote 048.
- * Les résultats du bureau de vote 135 ont été fusionnés avec les résultats du bureau de vote 059.
- * Les résultats du bureau de vote 136 ont été fusionnés avec les résultats du bureau de vote 066.
- * Les résultats du bureau de vote 137 ont été fusionnés avec les résultats du bureau de vote 098.
- * Les résultats du bureau de vote 137 ont été fusionnés avec les résultats du bureau de vote 098.

NOM DES MUNICIPALITÉS	S.É.	S.V.	É.I.	Beaulieu Gérald A.D.Q.	Bouchy Nolan Frédéric P.V.Q./Q.L.P.	Dionne France P.L.Q./G.P.Q.	Proulx Serge Q.S.	Simard André P.Q.	B.V.	B.R.
DGE-80.2 (88-01)										

Chapitre 4

Statistiques du recensement des votes

STATISTIQUES DU RECENSEMENT DES VOTES

CIRCONSCRIPTION ÉLECTORALE	SECTIONS DE VOTE	VOTE DES ÉLECTEURS HORS DU QUÉBEC			VOTE DES DÉTENUS *		
		NOMBRE D'ÉLECTEURS INSCRITS	VOTE EXERCÉ (1)	% DU VOTE EXERCÉ (2)	NOMBRE D'ÉLECTEURS INSCRITS	VOTE EXERCÉ (1)	% DU VOTE EXERCÉ (2)
Kamouraska-Témiscouata		137	2	0,00	-	-	-
TOTAL :		137	2	0,00	-	-	-

(1) Le vote exercé s'obtient en additionnant les bulletins valides et les bulletins rejetés.

(2) Le pourcentage du vote exercé est établi en calculant le nombre d'électeurs qui ont voté (vote exercé) par rapport au total du vote exercé.

(3) Le nombre d'électeurs inscrits sur la liste électorale, tel que présenté dans cette colonne, exclut les électeurs hors du Québec, ainsi que les détenus s'il y a lieu.

(4) Le nombre total de bureaux de vote s'obtient en additionnant les bureaux de vote par anticipation et les bureaux de vote le jour du scrutin.

(5) Le nombre total d'électeurs inscrits inclut les électeurs hors du Québec, ainsi que les détenus s'il y a lieu.

(6) Le taux de participation est établi en calculant le total du vote exercé par rapport au nombre total d'électeurs inscrits.

* Les détenus exercent leur droit de vote aux élections générales; cependant, lors d'élections partielles, ils ne votent pas.

DANS CHAQUE CIRCONSCRIPTION ÉLECTORALE

NOMBRE D'ÉLECTEURS INSCRITS SUR LA LISTE ÉLECTORALE (3)	VOTE PAR ANTICIPATION ET VOTE ITINÉRANT			VOTE LE JOUR DU SCRUTIN			NOMBRE TOTAL DE BUREAUX DE VOTE (4)	VOTE EXERCÉ				
	NOMBRE DE BUREAUX DE VOTE	VOTE EXERCÉ (1)	% DU VOTE EXERCÉ (2)	NOMBRE DE BUREAUX DE VOTE	VOTE EXERCÉ (1)	% DU VOTE EXERCÉ (2)		NOMBRE TOTAL D'ÉLECTEURS INSCRITS (5)	NOMBRE DE BULLETINS VALIDES	NOMBRE DE BULLETINS REJETÉS	TOTAL DU VOTE EXERCÉ (1)	TAUX DE PARTICI- PATION (6)
34 468	21	3 002	15,11	137	16 869	84,89	158	34 470	19 575	296	19 871	57,65
34 468	21	3 002	15,11	137	16 869	84,89	158	34 470	19 575	296	19 871	57,65

